

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel

Excusés ayant donné procuration : Mme HERIN Emilie à Mme DRANCOURT Marine, Mr ROUSSEAU Thomas à M. AUBERT Chrystophe

Secrétaire de séance : Mme DRANCOURT Marine

Compte-rendu du Conseil Municipal

Les comptes rendus des précédentes réunions sont approuvés (15 décembre 2021 à l'unanimité) et 18 janvier 2022 (12 pour et 3 contre)

Comptes de gestion 2021 : (Budget principal, Logements Sociaux)

Mr le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 des budgets : principal, logements sociaux, a été réalisée par Mr le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHINON et que ses comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité des membres présents.

Comptes administratifs 2021 :

Considérant que les écritures des comptes administratifs 2021 sont conformes à celles des comptes de gestion 2021 du Trésorier préalablement votés, Mr le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr LEON Jean-Pierre, adjoint, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs comme suit :

Budget logements sociaux : il fait ressortir un excédent cumulé de 49 639,81€ en fonctionnement et un déficit cumulé de 14 940,94 € en investissement. (à l'unanimité).

Affectation des résultats : 17 261,94 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, 14 940,94 € en déficit d'investissement reporté et 32 377,87 € en excédent de fonctionnement reporté. (à l'unanimité)

Budget communal : il fait ressortir un excédent cumulé de 97 608,93 € en fonctionnement et un excédent cumulé de 163 163,94 € en investissement qui seront tous les deux reportés. (à l'unanimité)

Budget Principal : Autorisation du maire à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement dans la limite de 25 % : Vu l'article L1612-1 du CGCT, il autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au BP 2021 et affecte la somme de 2 820,00 € à l'opération 264 LOGICIELS article 2051.(unanimité).

Vente de la parcelle B 1175 :

Il donne son accord et autorise le maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître TIERCELIN BRUNET notaire à MONTRICHARD avec Mme GASPERINI Marine au prix de 20 € le m² pour une superficie de 67 m² (unanimité)

Mise en agglomération du lieudit « Le pontcecoin » sur la RD 68 :

Considérant que la circulation reste excessive face à la configuration des lieux, il donne son accord pour la mise en agglomération de cette zone et demande au STA de définir l'entrée et la sortie d'agglomération de celle-ci et de prendre en charge la signalisation. (14 pour, 1 abstention)

Demande de subvention « Socle » :

Afin de sécuriser le bourg, face à un accroissement de circulation, le conseil municipal décide de solliciter l'octroi de la subvention « socle » à son taux maximal auprès du Département afin de réaliser l'aménagement de chicanes et de mettre en œuvre l'éclairage public jusqu'à l'arrêt de bus « Le Grand Riz » pour un montant estimé entre 25 000 € et 30 000 € HT (12 pour et 3 abstentions)

Demande de subvention Amendes de Police :

Il décide de solliciter également la subvention « Amendes de Police » pour l'aménagement des chicanes et de l'éclairage public, en complément de la subvention « socle » (11 pour et 4 abstentions)

Questions diverses :

- Il désigne Mr Michel THIBAUT, référent biodiversité auprès de la CCTOVAL
- Il est informé que Mme Sterenn PARROT DE PUYROCHE est remplacée par Mme Caroline FRANCINEAU au service périscolaire
- Il est informé de la fin de contrat d'Alexandre BERLOQUIN le 13 mars 2022 au service technique
- Il prend connaissance des dates d'enquête pour la révision allégée du PLU du 18 mars 2022 au 20 avril 2022
- Sous réserve d'une confirmation par l'INSEE, la population de SOUVIGNÉ s'élèverait à 931 habitants suite au recensement de la population
- Il est informé de la vente du bâtiment « La Tonnelle » en date du 23 février 2022 et de la vente en cours de l'étang de la carrière.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.